



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Décision modificative n°2 – budget principal

N° 001.09b.2026

Rapporteur :
Catherine FÉVRIER

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 septembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7^e adjointe, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Valérie MAUGARD, Florence PELAYO, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Thierry DUMAS a donné procuration à Christophe TONON
Thierry FRÈDE a donné procuration à Franck MAUREL
Frédéric GALINIÉ a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Éric MALDONADO a donné procuration à Édith LESTARPÉ
Maimoud BAAL a donné procuration à Myriam DUPIAS
Olivier PICARD a donné procuration à Marielle GARONZI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Afin d'ajuster les crédits inscrits au BP 2026, il y a lieu de réaliser une décision modificative selon le détail suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260930-00109b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 01/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OPÉRATIONS RÉELLES				
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées		36 000		
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		1 500 000		
Chapitre 23 : immobilisations en cours	36 000			
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés				1 500 000
OPÉRATIONS D'ORDRE				
Chapitre 041 : opérations patrimoniales		90 038		90 038
TOTAL SECTION D' INVESTISSEMENT	36 000	1 626 038	-	1 590 038
		1 590 038		1 590 038

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OPÉRATIONS RÉELLES				
Chapitre 011 : charges à caractère générale		52 000		
Chapitre 012 : charges de personnel	90 000			
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante		23 000		
Chapitre 66 : charges financières		15 000		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	90 000	90 000	-	-
		-		-
TOTAL GENERAL		1 590 038		1 590 038

Sur proposition de madame Catherine FÉVRIER, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

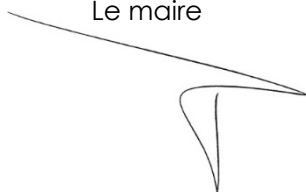
- 25 voix POUR,
- 4 abstentions (Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI et Olivier PICARD),

décide d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 du budget principal.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

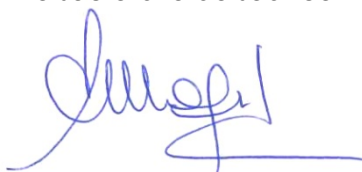
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 29 septembre 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260930-00109b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 01/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation